

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mini-Sol inc.	Numéro de permis 2000379	Date d'inspection Le 27 août 2024	
Nom de l'établissement Garderie Mini-Sol Inc.		Numéro de téléphone (506) 783-9814	
Adresse 63 rue Laplante E Petit-Rocher NB E8J 1H4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux - Le ratio enfants / éducatrices est respecté lors de l'inspection de renouvellement. - Discussions avec l'exploitante concernant les formulaires de signalement possible et le tableau dans le document de santé publique. Observations: - Les plus jeunes ont mangé leur collation du matin dans le local et les plus vieux ont mangé leur collation du matin dans le gymnase. - Les enfants sont allés à l'extérieur jouer dans le parc et faire des activités de peinture à tour de rôle. Les plus jeunes ont fait de la peinture sur roches et les plus vieux ont fait de la peinture sur une grande feuille avec des bouteilles vaporisateur. - Les enfants sont entrés manger leur repas dans les mêmes locaux que lors de la collation du matin. La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. Le permis d'exploitation sera recommandé pour une autre année.

original signé par
Janel Aubut

Le 27 août 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Raymonde Hachey

Le 27 août 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date